

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies  
École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Arrêté du 28 septembre 2015 portant nomination au conseil d'administration  
de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne**

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le décret n° 91-1034 du 8 octobre 1991 modifié relatif à l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne (Mines Saint-Étienne), notamment son article 8;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2012 portant nomination de Mme Oudot (Coralie) au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Mme Oudot (Coralie), sous-directrice des ressources humaines au secrétariat général des ministères économiques et financiers est, à compter du 26 octobre 2015, renouvelée comme membre du conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne, en qualité de représentant de l'État, au titre du ministre chargé de l'industrie.

Article 2

Le directeur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 28 septembre 2015.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le vice-président*  
*du conseil général de l'économie, de l'industrie,*  
*de l'énergie et des technologies,*  
L. ROUSSEAU